

Vos cotisations

Régime complémentaire prévoyance



**CCN des entreprises de Désinfection,
Désinsectisation, Dératisation (3D)**

IDCC 1605

Régime de prévoyance obligatoire conventionnel
Salarié non cadre*

En vigueur au 01/01/2020

TAUX DE COTISATIONS EN % DU SALAIRE DE REFERENCE *	TA	TB
Décès	0,23 %	0,23 %
Incapacité	0,135 %	0,135 %
Invalidité	0,265 %	0,265 %
Frais d'obsèques	0,04 %	0,04 %
Rente Education (OCIRP)	0,18 %	0,18 %
Cotisation totale prévoyance	0,85 %	0,85 %

Répartition* : part employeur, au minimum 60 % de la cotisation, soit 0,51% TA et TB.

* Tel que défini dans l'avenant du 13 mai 2014

Abréviations : **PASS** : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale
TA : fraction de salaire inférieure ou égale au PASS
TB : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le PASS

APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le
titre III du livre IX du Code de la Sécurité
sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE
N° 321 862 500

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com